

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 66 (1927)
Heft: 7

Artikel: Français "façon"
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-220881>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 06.02.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

CONTEUR VAUDOIS

JOURNAL DE LA SUISSE ROMANDE

PARAISSANT LE SAMEDI

Rédaction et Administration :
Imprimerie PACHE-VARIDEL & BRON, Lausanne
PRÉ-DU-MARCHÉ, 9

ABONNEMENT : Suisse, un an Fr. 6.—
six mois, Fr. 3.50 — Etranger, port en sus

ANNONCES

30 cent. la ligne ou son espace.

Réclames, 50 cent.

Les annonces sont reçues jusqu'au jeudi à midi.

Pour les annonces s'adresser exclusivement à

l'Agence de publicité : Gust. AMACKER
Palud, 3 — LAUSANNE



EN DEGUSTANT

L'AUTRE soir, en dégustant un verre de bon nouveau 1926, quelqu'un faisait le tableau de la vie du vigneron, de son pénible labeur, de sa perpétuelle anxiété quand il regarde le ciel, de ses déceptions, de ses déboires. Hélas ! le pauvre vigneron a tout contre lui : le gel, la pluie, lorsqu'elle persiste, la grêle, et toutes les maladies cryptogamiques, dont le traitement est fort coûteux. Et les tempérants, et les abstinents ! Vraiment, c'est la guigne. Sans doute, les tempérants et les abstinents ont des compensateurs ; ceux-ci sont les plus nombreux et ils pratiquent largement la compensation, trop largement même, parfois, et c'est à leur dam. Quand donc ceux-là apprendront-ils à boire, à boire raisonnablement ?

Il existe chez nous une coutume malheureuse à bien des égards, mais très difficile à déraciner. C'est « l'écot ». Ici, le mot n'est pas pris dans son sens exact. Le dictionnaire dit : « *Ecot* : quote-part de chacun des convives dans un repas pris en commun : « Payer son écot ». Le plus souvent, chez nous, il ne s'agit pas d'un repas, mais d'une simple rencontre où l'on partage un verre. Au moment de régler l'addition, on fait la répartition et chacun s'acquitte de sa part. Ceci s'appelle ici « l'écot de Morges ». Mais quand il n'est pas « de Morges », c'est là où les choses se compliquent. Si, par exemple, vous avez consommé deux demis et que vous soyez trois, l'un dit : « Je paie un demi » ; un second veut en payer un. Le compte est clos, pensez-vous ? Eh ! bien, pas du tout. Le troisième compagnon — oh ! il y a des exceptions — proteste : « Ce n'est pas juste. Je paie le mien ! » On se défend ; la soif est éteinte. Il insiste et... et, le plus souvent, on cède. Le troisième demi arrivé ; il est de trop. Mais on le boit, sans plaisir, en maugréant.

Combien il serait plus simple et plus sage de ne pas faire « écot », de prendre chacun la consommation de son choix et la quantité que l'on en désire, pas davantage. Au moment de régler le compte, pas de discussion. Et l'on s'en va quand on veut.

Rares, trop rares sont les adeptes de ce raisonnable système.

J. M.



ONNA NOVALLA MOUDA PO EPÈLLA

L'IRE on rido tatipotze qu'èlli Djan Bovet, que restavè pè la Coûta. N'irè jamé sallià dè tzi li que po alla ào serviço militèro ; oncora, que lài ètài pas restà grand temps. N'irè pas fotu dè sè rappela dè son numero dè fusi. Méclliavè tot : son numero dè sola avoué clique dè sa tuniqua, et clique dè son képi avoué clique dè sè tsaussè. Pregnà lo capora po lo tambou, lo sergent-majo po lo capitèno et de-sai monsu ài z'officié. Quan on lài coumandàve : à dràite, verivè à gautze. Et quand on lài cràvè ein an, sè trompavè adì dè pi. Ao bet dè tieinze

dzo, l'ant reinvoûi deïn la compagni dâo receveu.

Parâi qu'è dza à l'ècoula, l'ètai dâo mimo afféré et lo régent n'a jamé rein pu ein fère. Quan l'è sallià, savâi tot justo écrire son nom et oncora.

L'avâi on frarè qu'irè magnin, et que restavè pè Nyon.

Coumeïn l'avâi fauta dè lo vèrè po ceïn que l'avâi on tropè dè caïenet a còpa, s'eïnmandze, onna demeïn dze po l'allâ trovâ. Quan bin ne cognâsâi ; ne se n'adresse, ne lè tzeïn, sè peïn sâvè que volliavè prâo trovâ, que demandèrà ài dzeïn su la tzerrâira. Mâ po dèmanda oquie, faut adì vèrè quoquon et coumeïn ne vayâi nion, l'ire gallia eimbètà.

L'allavè tsau pou, ein matzouilleïn onna chiqua et l'arreve a 'na craïja, iô lài avâi ion dè olliav z'affère qu'on lài de dâi poteau indicatèu. « Se baya, ceïn que l'è oncora çosse », so fé noutron taborniau. « Porai, tot parâi, bin itrè me n'adresse. »

Coudessai liàirè ceïn que lài avâi marca su la brantze que ballivè la direchon dè Nyon et desâi : « N, y, — Davi, — o, n, — Bovet, — craïo bin que l'è mon frarè. » et e reinmodè su cliâi tzer-râira.

P. S. — Les jolis bouts rimés en patois dans le numéro du 22 janvier dernier « Se lo Conteur disparressâ » sont de M. L. G., un de nos bons amis du Jorat. La signature est tombée lors de la mise en page.

Questions. — Cette fois, c'est la dernière question à laquelle je réponds. Tu entends, Charlot ; la dernière ! annonce un père exaspéré, que dérange à chaque minute un insistant : « Dis, papa ! »

— Oui, papa, répond le gamin, nullement impressionné. Mais dis, papa, pourquoi qu'on n'enterre pas la Mer Morte ?

Ce même Charlot, pour la première fois, conduit à l'église, poursuit avec zèle sa carrière de jeune inquisiteur.

— Dis ! maman ! c'est la maison du bon Dieu ?

— Oui, tais-toi.

Un instant de silence. Puis la petite voix reprend :

— Alors, dis, maman, où est la cuisine ?

FRANÇAIS « FACON ».

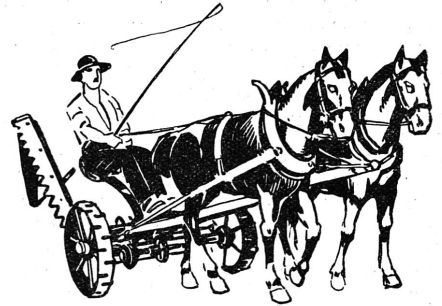
S'ANS doute, il est toujours périlleux d'écrire dans une langue étrangère, surtout si l'on n'en a pas fait une étude plus ou moins approfondie. Nos négociants reçoivent presque journellement des prospectus et des circulaires venant de pays étrangers et dont la rédaction française est vraiment amusante.

En voici une, par exemple, qu'a bien voulu nous communiquer un de nos amis. Il s'agit, comme on le verra, de combustibles. Nous taisons les noms.

« Recevont votre honorée adresse de la Chambre de commerce vaudoise de Lausanne, je vous prie me dire si vous voulez surprendre ma représentation pour la vente de la charbonne de ***. Ces charbonnes sont très bonnes et peuvent concurrencer avec celles de l'Angleterre et de Westphalen.

» Maintenant le prix de ces charbonnes en pièces gros est..., par 100 kg libre de stations frontières, etc. »

» En attendant votre réponse, je suis avec attention (signature). »



L'ESSAI DE LA FAUCHEUSE

AYANT congédié ses élèves, monsieur Alexandre regagna son pupitre et, la tête entre ses mains, il éplucha, pour la dixième fois, son budget annuel. Il examina, avec un soin scrupuleux, les différentes rubriques concernant les dépenses. Le chapitre « distractions et plaisirs » fut rayé d'un trait de plume et celui des vêtements subit de sérieuses modifications. Cependant, malgré toute sa vigilance, monsieur Alexandre dut convenir que son budget bouclait par un déficit. Il en fit part à sa femme qui lui rétorqua d'un ton brusque :

— Je t'ai déjà dit cent fois qu'il te fallait absolument trouver une occupation accessoire !

Puis, après une pause, elle ajouta :

— Il y a mademoiselle Regard qui cherche un régisseur. Si tu te présentais ? On te connaît, on sait que tu sors d'une famille de paysans. C'est un sérieux avantage.

Monsieur Alexandre ne répondit pas. Il jeta un coup d'œil à son habit, changea de cravate, brossa ses souliers et descendit le raidillon qui conduit à la demeure de mademoiselle Regard.

C'était une de ces vastes maisons de maître comme on en construisait au XVIII^e siècle, avec des murs épais, des corridors sombres, des pièces carrées, des plafonds à moulures et de hautes fenêtres à petits carreaux. Une cour séparait cette maison d'une ferme, laquelle comprenait l'appartement, la grange, les étables et les remises.

Arrivé sur le perron, monsieur Alexandre sonna ; une petite bonne à tablier blanc l'introduisit dans une vaste pièce où, l'instant d'après, mademoiselle Regard l'invitait à s'asseoir.

Mademoiselle Regard était une petite personne dans la soixantaine, portant une robe noire rehaussée d'une broche sertie d'or, des cheveux blancs coiffés en bandeaux et des boucles d'oreilles de nacre. Elle avait un visage distingué comme il sied à la descendante d'une famille qui joua un grand rôle dans le pays. En effet, ses ancêtres avaient occupé des charges diverses. Membres du Consistoire sous le régime bernois, ils avaient commandé les milices vaudoises et pris du service à l'étranger. Après la Révolution, ils siégèrent au Grand Conseil et devinrent syndics, préfets et même conseillers d'Etat. Ce fut honneur et profit pour toute la contrée. Aussi vénère-t-on la mémoire de ces illustres personnages en entourant Mlle Regard de sympathie et de respect.

L'affaire fut rapidement conclue parce que monsieur Alexandre était avantageusement con-